



Compte rendu et première analyse de la Réunion Informelle du 26/11/2019

Bonjour à vous tous

Vous trouverez en pièce jointe de ce mail la documentation qui a été remise aux représentants du personnel par la Direction Départementale des Finances Publiques de Charente-Maritime lors de la réunion « informelle » qui s'est tenue le 26/11/2019 de 16h30 à 18h30.

La direction doit nous fournir un tableau plus précis sur les transferts de postes courant décembre et nous pourrons alors présenter un tableau récapitulatif plus clair.

Sur ces documents vous trouverez les années de fermetures de service et le nombre de postes concernés.

Ci-dessous les conséquences du nouveau réseau de proximité **en 2023** (avec la prise en compte des fermetures des antennes provisoires en 2023) pour les agents et pour les redevables. Les postes qui sont mentionnés ci après sont tirés du TAGERFIP 2019 et ils ne tiennent pas compte des 50 à 70 suppressions de postes que nous allons subir pour 2020, 2021 et 2022.

Pour le réseau des Trésoreries municipales

Nous aurons donc 6 Trésoreries transformées en 6 SGC avec le maintien d'une antenne sur l'île d'Oléron et la création d'une SCG sur la commune de Ferrières

- La SGC La **Rochelle** Municipale / Ile de Ré (20 postes)
 - La SGC de **Ferrières** (21 postes) regroupant Courçon Périgny et Surgères
 - La SGC de **Rochefort** Saint Porchaire (25 postes)
 - La SGC de **Marennnes** (8 postes) avec son antenne sur **l'Île d'Oléron** (9 postes)
 - La SGC de **Royan** Cozes et Gemozac (20 postes)
 - La SCG de **Saint Jean d'Angély** Matha St Savinen Saintes (29 postes)
 - La SCG de **Jonzac** Mirambeau, Montlieu, Pons (29 postes)
- Les SCG donneront au titre du recouvrement des impôts des particuliers 4 postes

La DDFiP 17 procédera à la fermeture de 13 trésoreries

1. La trésorerie de l'île de Ré (7 postes) fermeture au 01/01/2021
2. La trésorerie de Courçon (7 postes) fermeture au 01/01/2022
3. La trésorerie de Périgny (15 postes) fermeture au 01/01/2022
4. La trésorerie de Surgères (7 postes) fermeture au 01/01/2022
5. La trésorerie de Saint Porchaire (4 postes) fermeture au 01/01/2021
6. La trésorerie de Cozes (3 postes) fermeture au 01/01/2021
7. La Trésorerie de Gemozac (3 postes) fermeture au 01/01/2021
8. La trésorerie de Matha (4 postes) fermeture au 01/01/2021
9. La Trésorerie de Saint Savinien (3 postes) fermeture au 01/01/2021
10. La Trésorerie de Saintes (18 postes) fermeture au 01/01/2021
11. La Trésorerie de Mirambeau (3 postes) fermeture au 01/01/2022
12. La Trésorerie de Montlieu (6 postes) fermeture au 01/01/2022
13. La Trésorerie de Pons (4 postes) fermeture au 01/01/2021

Conséquence pour le réseau de nos trésoreries :

On passe de 20 implantations physiques à 8 implantations

Les dégâts pour les agents sont les suivants :

Sur les 177 postes sur le réseau des ex-trésoreries municipales, 84 verront leurs postes supprimés. Autant dire que la plus grande majorité des agents impactés auront au final des frais de déplacement professionnels importants (*qui ne seront couverts que temporairement par la prime de restructuration*), sans comptabiliser le temps perdu sur la route et la fatigue au quotidien.

À noter que le gouvernement et la DDFiP n'ont pas oublié leur projet de faire passer les SGC en agence comptable.

Les Trésoreries Hospitalières de Saintes et de la Rochelle seront impactées par l'arrivée de la gestion de plusieurs budgets en provenant des autres trésoreries.

La TPH de Saintes passe de 13 postes à 21 postes et et la TPH de la Rochelle de 16 à 18 postes

Il est à noter que les SIP de Marennes, SIP de Saint Jean d'Angely deviendront des antennes provisoires des le 01/09/2021 avec fermeture en 2023

Les services des Impôts des particuliers

On passe de 7 SIP dont 6 SIP-CDIF à seulement 4 SIP et 1 antenne. Il est à noter la perte de la mission foncière qui va engendrer le transfert de 24 postes (sur 168 au total) sur le SDIF de La Rochelle et ses deux antennes.

Les Services des impôts des particuliers :

- SIP LA ROCHELLE (passe de 54 postes à 55 postes) + 4 postes provenant de la mission amende (sic)
- SIP SAINTES/ *St Jean d'Angely* (Passe de 25 postes à 29 postes)
- SIP ROYAN / *Marennes* (Passe de 31 postes à 35 postes)
- SIP JONZAC (Passe de 13 à 14 postes)
- ANTENNE DE ROCHEFORT (Passe de 20 postes à 17 postes)
- ~~SIP DE MARENNES~~ fermeture au 01/09/2023 (12 postes)
- ~~SIP DE SAINT JEAN D'ANGELY~~ fermeture au 01/09/2023 (13 postes)

Création du SDIF à deux antennes*

La création du SDIF de La Rochelle (passe de 19 postes à 23 postes) avec deux antennes situées sur Saintes (15 postes) et Jonzac (5 postes) entraînant la perte de toutes les missions foncières pour les SIP qui ne sera pas sans conséquence pour leur maintien.

Le transfert de 24 postes sur le SDIF devrait

* Pour la Rochelle les 4 postes devraient en principe provenir du SIP de Rochefort (*sous réserve de compréhension*) des le 01/09/2021

* Pour l'antenne de SAINTES les 15 postes proviendraient :

- **SIP ROYAN** : **6 postes** (*Changement de résidence*) dès le 01/09/2021
- **SIP MARENNES** : **2 postes** (*Changement de résidence*) dès le 01/09/2020
- SIP SAINTES : 5 postes dès le 01/09/2020
- **SIP SAINT JEAN D'ANGELY** : **2 postes** (*Changement de résidence*) des le 01/09/2020

* Pour l'antenne de JONZAC les 5 postes devraient provenir en grande partie de son propre SIP mais cela reste à confirmer puisque une quinzaine de communes devraient être transférées le 01/09/2021 sur le SIP et son SDIF.

Remarque importante :

Nous avons tenu à rappeler lors de cette réunion informelle que par principe la mission foncière devait être attribuée à l'ensemble des agents des SIP d'assiette. Il faut rappeler que lors de la fusion des SIP-CDIF, la Direction Générale s'est refusée à créer des cellules foncières dans les SIP

pourtant préconisées par les groupes de travail. Sur le sujet, la direction semble prendre conscience seulement maintenant des problématiques existant notamment sur les SIP de Marennes et de Saint Jean d'Angély expliquant qu'elle privilégierait le côté RH c'est-à-dire le volontariat. Néanmoins, nous demandons aux chefs de service de prendre garde : si la direction **demande à cibler « les agents maîtrisant le foncier »**. **Cela ne sera pas sans conséquences sur la vie personnelle des agents nommés sur Rochefort, Marennes, Royan, et Saint Jean d'Angély.** Nous serons plus que vigilants sur ce sujet. Nous sommes dans l'attente de l'instruction sur les mutations 2020 afin de maîtriser les subtilités voire les différences qui risquent d'apparaître entre « transfert de poste » et « suppression de poste ».

Conséquences :

Pour les agents, la création du SDIF avec ses antennes rend la situation plus que complexe.

Quoi qu'il en soit, pour les 25 postes situés sur le SIP de Marennes et de Saint Jean d'Angély c'est le déménagement assuré vers Saintes ou Royan.

Quoiqu'en dise le DDFiP, c'est un appauvrissement du renseignement fiscal de qualité, qui disparaît pour les particuliers dépendant du Centre des Finances Publiques de Marennes et de Saint Jean d'Angély (Bienvenue dans le réseau des MFS !). Nous avons aussi appris lors de cette réunion que la mairie de Dôlus avait jeté l'éponge. Quant aux antennes du SDIF de la Rochelle, il est à craindre qu'après la révision foncière des locaux d'habitation celles-ci soient rapatriées fissa sur le site de La Rochelle

Il va également falloir suivre de près le ciblage des suppressions de postes qui devraient impacter en priorité les SIP (*le PAS, Suppression de la TH, déclaration IR sur Internet obligatoire, Transfert de la mission foncière...*) mais comme dans le même temps il va falloir faire acte de présence hebdomadaire (1/2 journée ou journée) dans les 35 structures d'accueil du département qui devraient être déployées d'ici 2023 dans le département (*Mairies, MFS*). Ça, c'est ce qu'espère notre DDFiP, donc à nous de nous mobiliser.

Les Services des Impôts des Entreprises

On passe de 7 SIE à 2 SIE avec une antenne

* Le SIE de **LA ROCHELLE** passe de 45 postes à 47 postes.

Son antenne situé à **ROCHEFORT** passe de 11 postes à 9 postes en 2022

* Le SIE de **SAINTEs** passe de 14 postes à 55 postes soit 41 postes supplémentaires

Ces 41 postes proviennent de la fermeture du

- SIE de ROYAN : 18 postes (Ferme en 2023) 84 km aller/retour
- SIE de SAINT JEAN D'ANGELY : 8 postes (Ferme en 2021) 54 km aller/retour
- SIE de JONZAC : 11 postes (Ferme en 2023) 84 km aller/retour
- SIE de MARENNES : 8 postes (Ferme en 2022) 82 km aller/retour

Conséquence :

Il semble inutile de commenter, ce résumé avec les kilomètres est assez parlant pour les agents comme pour les professionnels.

Les autres services

* Le PCRП à Saintes (passe de 10 postes à 14 postes) avec **le maintien d'une antenne sur la Rochelle** (passe de 13 postes à 10 postes)

* L'antenne de la BCR situé sur Saintes (3 postes) va rejoindre la BCR de la Rochelle

* Le transfert du SPF de Jonzac devrait être finalisé en 2021

À ce jour de trop nombreuses questions restent toujours en suspens pour effectuer une analyse plus fine de ce démantèlement. L'instruction sur les mutations 2020 n'étant pas encore sortie, la direction n'a pas pu répondre à plusieurs questions soulevées par les organisations syndicales sur la situation des agents en cas de transfert d'emploi, de suppression de service ou d'emploi.

Sur les règles de gestion :

La règle du « one shot » c'est-à-dire que les priorités ne s'appliqueront que sur une seule année vont constituer un véritable casse tête pour les agents mais aussi pour les OS et les services RH soucieuses d'éviter les dégâts.

Dans un tel contexte, nous avons demandé encore une fois au directeur d'interpeller, en tant que président du CHS-CT, le CHS-Ministeriel sur la difficulté de gestion que provoquent les mouvements de stagiaires sur notre département (*Cf déclaration liminaire du CHS-CT du 25/11/2019*). Nous avons eu encore droit à un « refus poli ».

Sur la prime de restructuration et compte tenu du fait que le site Ulysse a mis à disposition une calculette qui peut inciter les agents à commettre des erreurs d'analyse à cause de la mention « soumis à conditions » en petits caractères dignes des contrats d'assurances véreux.

En effet l'obtention de cette prime est soumise à plusieurs conditions, et nous avons demandé que la DDFiP 17 sur son site Ulysse 17, mette en évidence de façon très claire un récapitulatif **pour éviter toute déconvenue pour les agents.**

Sur les transferts d'emplois : La direction doit nous fournir un tableau plus complet mais reconnaît que l'exercice de la faire cadre par cadre s'avère impossible

Quant à la possibilité d'effectuer les mouvements locaux sur ces suppressions (*projet de la DG sur les groupes de travail*) en dehors des mouvements nationaux, la direction semblait ignorer cette possibilité. Toujours, dans le cadre des transferts de postes sans fermeture de service, comme par exemple avec la création du SDIF de Saintes, les agents impactés seraient ceux reconnus comme affectés à cette mission et non le plus jeune en ancienneté.

Nous avons tenu à préciser que l'application de cette règle, dans la mesure où elle ne tiendrait pas compte des souhaits des agents, serait un véritable catalyseur pour l'installation de climat délétère. (*Cf commentaire plus haut*).

Sur le travail à distance (différent du télétravail) en cas de suppression de service. Cette disposition ne devrait concerner d'après la DDFiP que les agents qui se retrouveraient à la retraite quelques mois après la fermeture de leur service (*sous réserve de la diffusion de l'instruction nationale*).

Nous n'irons pas plus loin dans cette première analyse, mais il n'en demeure pas moins que nous allons devoir accentuer notre mobilisation dans les prochaines semaines. Nous sommes tous concernés par ce démantèlement car ce Nouveau Réseau de Proximité occulte les restructurations des services des directions départementales, les réorganisations des services de vérification et de contrôle fiscal ainsi que la volonté de passer en agence comptable, les trésoreries (ou SGC) ayant la taille requise.

TOUS EN GRÈVE ET AUX MANIFESTIONS LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019
POUR NOS RETRAITES